



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD  
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

20



RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL

14

Rapport  
annuel

De nouvelles  
attentes



# À propos du CCRC



**L**e CCRC est l'organisme de réglementation de l'audit au Canada, chargé de protéger les intérêts du public investisseur. Organisme de réglementation de calibre mondial axé sur l'excellence, le CCRC offre de la valeur par la promotion d'audits indépendants de qualité. Champion de la qualité de l'audit, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent nos marchés financiers.

## Notre vision

Réglementation efficace : relever de façon proactive les risques actuels et nouveaux liés à l'intégrité de l'information financière au Canada, évaluer la façon dont les auditeurs répondent à ces risques dans les faits, et inciter les responsables de la gouvernance, les organismes de réglementation et les normalisateurs à élaborer des solutions durables.



## Notre mission

Contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité.



## Conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCRC est formé de 11 administrateurs qui sont nommés par le conseil des gouverneurs.



## Nos employés

Une cinquantaine de professionnels sont au service du CCRC.



## Nos bureaux

Le CCRC a des bureaux à Montréal (Québec), à Toronto (Ontario) et à Vancouver (Colombie-Britannique).



## Table des matières

|    |                                               |
|----|-----------------------------------------------|
| 02 | Introduction                                  |
| 03 | Message du président du conseil               |
| 04 | Message du directeur général                  |
| 06 | Activités du programme d'inspection           |
| 11 | Rapport de gestion                            |
| 19 | Budget de fonctionnement du CCRC pour 2015    |
| 21 | Déclaration de responsabilité de la direction |
| 22 | Rapport des auditeurs indépendants            |
| 23 | États financiers                              |
| 30 | À propos du CCRC                              |



### De nouvelles attentes

Les attentes à l'égard de l'audit évoluent. Étant donné l'importance accrue accordée à la qualité de l'audit, les responsabilités des participants ont changé aussi, ce qui a entraîné des attentes différentes et la nécessité d'un examen plus poussé à l'égard des intervenants dans le processus d'information financière. Le CCRC, ainsi que d'autres organismes de réglementation, de même que les cabinets d'audit, les comités d'audit et la direction doivent comprendre l'incidence de leurs rôles et responsabilités respectifs.

# Introduction

 Voici le rapport annuel de 2014 du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC). Cette année, nous avons modifié notre approche à l'égard de notre rapport annuel de façon à mieux l'adapter aux besoins d'information de nos parties prenantes et avons produit trois documents complémentaires.

Par le passé, le CCRC présentait ses constatations découlant de ses inspections, tous cabinets confondus, dans un rapport public publié à la fin du mois de mars. Nous publions alors aussi, séparément, un rapport annuel renfermant un aperçu de nos activités et nos états financiers. Les parties prenantes nous ont indiqué que la publication plus hâtive des constatations découlant de nos inspections annuelles permettrait d'améliorer la planification de l'audit et, plus particulièrement, aiderait les comités d'audit à passer en revue les résultats de fin d'exercice et à se préparer pour l'année à venir.

Avec leurs cabinets affiliés étrangers, les Quatre Grands cabinets du Canada audient plus de 61 % de l'ensemble des émetteurs assujettis, ce qui représente 98 % environ de la capitalisation boursière globale au pays. La nature des constatations découlant des inspections menées auprès des Quatre Grands cabinets correspond habituellement à nos constatations pour tous les autres cabinets. Puisqu'il considère que la publication du rapport à une date plus rapprochée peut également favoriser la communication d'informations opportunes à tous les cabinets, le CCRC a publié en novembre 2014 son premier rapport sur les inspections annuelles visant les Quatre Grands cabinets d'audit du Canada (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.).

Pour nous acquitter de nos obligations d'information, nous avons publié le 31 mars 2015 notre rapport public 2014 sur les inspections que nous avons menées en 2014 auprès de tous les cabinets, de même que le présent rapport annuel 2014, qui est axé sur nos résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Selon nous, cette approche nous permettra de répondre plus efficacement aux besoins de nos diverses parties prenantes en leur donnant, dans les délais appropriés, de l'information dont pourront être tirées des actions concrètes.

# Message du président du conseil



Nous encourageons tous les cabinets à s'engager à maintenir le cap à tous les échelons de leur entreprise, afin de préserver cette évolution positive et, par la même occasion, la confiance des investisseurs.

**L**a qualité des audits réalisés au Canada s'est améliorée par rapport à 2013. Nous encourageons tous les cabinets à s'engager à maintenir le cap à tous les échelons de leur entreprise, afin de préserver cette évolution positive et, par la même occasion, la confiance des investisseurs.

En 2014, le conseil d'administration a affirmé que la direction était en bonne voie de réaliser le plan stratégique triennal du CCRC, qui prévoyait une plus grande intervention auprès des parties prenantes externes, plus particulièrement les comités d'audit, et l'élaboration de documents de leadership éclairé. Ces efforts portent leurs fruits.

En novembre dernier, le CCRC a organisé le troisième symposium canadien sur la qualité de l'audit, qui a réuni des administrateurs de sociétés, des présidents de comités d'audit, des chefs d'entreprise, des représentants de cabinets d'audit et d'organismes de réglementation et de normalisation ainsi que des universitaires des quatre coins du monde. Les membres du conseil d'administration du CCRC ont participé à des échanges vigoureux sur des thèmes liés à la qualité de l'audit, dont les nouvelles dispositions réglementaires touchant les marchés financiers et les nouvelles tendances. Le conseil d'administration et la direction se pencheront sur certains sujets nécessitant davantage d'attention, comme l'adoption au Canada d'un rapport de l'auditeur plus détaillé et l'intérêt manifesté par la collectivité des administrateurs à l'égard d'indicateurs de la qualité de l'audit et d'autres informations susceptibles de les aider à s'acquitter de leur rôle de surveillance, avec notamment l'évaluation complète périodique de l'auditeur externe. Ce sera aussi l'occasion pour eux de se pencher de plus près sur les travaux d'audit réalisés auprès des PME qui sont des émetteurs assujettis.

En 2015 – qui sera la dernière année d'application du plan stratégique actuel du CCRC – nous commencerons à définir nos orientations pour la période 2016-2018 en tirant parti des progrès réalisés au cours des trois dernières années et en tenant compte des nouvelles activités qui, selon nous, nous permettront d'accroître nos capacités en tant qu'organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial.

Nous avons dit au revoir à Peter Roberts, qui a quitté son poste d'administrateur en décembre dernier. Nous lui sommes reconnaissants pour son engagement et ses efforts, et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Enfin, je tiens à remercier tous mes collègues du conseil d'administration pour les efforts qu'ils ont déployés en 2014. Je tiens également à souligner la contribution du directeur général du CCRC, Brian Hunt, ainsi que celle de toute l'équipe de direction et du personnel de notre organisme.

**Nick Le Pan**  
*Président du conseil d'administration*

# Message du directeur général



## La qualité de l'audit s'améliore; les attentes évoluent.

**D**ans l'ensemble, les résultats pour tous les cabinets inspectés par le CCRC en 2014 se sont améliorés par rapport à ceux de 2013, principalement en raison de l'efficacité des plans d'action mis en œuvre dès 2012 par les Quatre Grands cabinets et, par la suite, par les dix autres cabinets inspectés annuellement. Les cabinets d'audit que le CCRC inspecte chaque année représentent environ 99,5 % de la capitalisation boursière globale de l'ensemble des sociétés cotées au Canada.

Les Quatre Grands cabinets (à savoir Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.) et leurs cabinets affiliés étrangers auditent environ 98 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière. Collectivement, ces cabinets continuent de faire des progrès, en grande partie grâce à l'expansion de leurs plans d'action et à l'intégration de ceux-ci à leur cycle annuel d'amélioration continue. Bien que les Quatre Grands cabinets n'en soient pas tous exactement au même point quant à la mise en œuvre ou aux résultats, nos inspections indiquent que, dans l'ensemble, ils prennent les mesures requises.

Les dix autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle, à savoir quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale et six grands cabinets régionaux qui, collectivement, auditent un peu plus de 1 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière, se sont également efforcés de remédier à leurs lacunes sur le plan de la qualité de l'audit au moyen de la mise en œuvre de plans d'action.

En règle générale, les résultats des inspections menées auprès des quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale, qui auditent environ 1 % de tous les émetteurs assujettis en termes de capitalisation boursière, se sont améliorés en 2014. Bien que des progrès aient été réalisés, ces cabinets n'en sont pas tous au même point en ce qui a trait à la qualité de l'audit – il reste encore du travail à faire. Certains des six grands cabinets régionaux, qui auditent 0,5 % environ de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière, ont des défis à relever. Dans l'ensemble, on a ainsi constaté une détérioration des résultats obtenus par ce groupe de cabinets régionaux dans le cadre de nos inspections, même si certains d'entre eux ont fait des progrès. Les écarts entre les résultats obtenus rendent compte du degré d'avancement de la mise en œuvre de leurs plans d'action, certains de ces cabinets ayant davantage de progrès à faire que d'autres. Ces cabinets sont capables de réaliser des audits de qualité dans les secteurs à l'égard desquels ils possèdent les compétences nécessaires; dans de tels cas, nous avons généralement peu de constatations importantes découlant de nos inspections. Lorsqu'ils auditent des sociétés évoluant hors de leur champ d'expertise, le nombre de déficiences importantes augmente, et c'est là qu'ils doivent faire preuve d'une plus grande diligence. Nous en sommes à évaluer les progrès accomplis par ces cabinets et, d'après les recommandations du CCRC, ceux-ci seront appelés à prendre d'autres mesures.

En réponse aux parties prenantes qui souhaitaient voir davantage de transparence, le CCRC a mis en place, en mars 2014, le Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole). Selon ce protocole, les cabinets d'audit participants sont tenus de transmettre aux comités d'audit de leurs clients (émetteurs assujettis) un exemplaire de nos rapports publics sur nos inspections ainsi que toutes les constatations importantes issues de l'inspection des dossiers des émetteurs assujettis concernés. Nous estimons que c'est un moyen efficace d'améliorer les échanges entre les cabinets d'audit, la direction et les comités d'audit et que cela améliorera la qualité de l'audit. Le CCRC a reçu des commentaires positifs de la part des comités d'audit concernant la mise en œuvre du protocole.

Le conseil d'administration et la direction ont passé en revue et validé le plan stratégique du CCRC pour 2013-2015, sans apporter de modifications à l'approche actuelle. Nous avons accru notre capacité à atteindre nos objectifs relatifs à la gestion des risques, à l'engagement des parties prenantes, au leadership éclairé et aux inspections, notamment avec le recrutement d'un cadre supérieur chargé de diriger notre programme de sensibilisation, et avons intégré à notre équipe d'inspection des professionnels spécialisés dans les domaines de l'actuariat, des TI et des ressources extractives.

Nous avons continué d'offrir des possibilités de perfectionnement à notre personnel, notamment de la formation dans divers domaines de spécialisation professionnelle. Nous avons également procédé au lancement d'un programme de reconnaissance visant à récompenser les membres de notre personnel pour leurs années de service et leurs contributions remarquables, en plus de détacher un membre de notre effectif auprès des autorités de réglementation de l'audit des États-Unis, lui fournissant ainsi l'occasion de se familiariser davantage avec les meilleures pratiques et de progresser sur le plan professionnel.

Le CCRC a accordé son soutien à plusieurs organismes, dont Jeunesse au Soleil, Santa Comes to Bay Street et Adopt-a-Family ainsi que la Journée nationale du denim et le programme CP24 CHUM Christmas Wish. En outre, la Bourse d'études doctorales Keith Boocock, que le conseil d'administration a instaurée en hommage au deuxième directeur général du CCRC et qui vise à encourager les initiatives d'amélioration de la qualité de l'audit, a été décernée au doctorant canadien Ian Burt, qui étudie à l'école de comptabilité et de finances de l'Université de Waterloo, en Ontario.

En 2014, nous avons cherché avant tout à nous adresser aux comités d'audit et à leurs membres. Nous avons rencontré une centaine d'administrateurs de sociétés entre avril et novembre. Les rapports que nous avons eus avec bon nombre de ces personnes devraient déboucher sur d'autres échanges en 2015, car nous avons pu faire valoir auprès d'elles toute la pertinence des questions touchant la qualité de l'audit et la valeur que le CCRC est en mesure d'apporter. Certains membres de comités d'audit ont exprimé leur intérêt pour des forums de discussion entre pairs qui donneraient aux présidents l'occasion d'échanger sur diverses questions et sur les bonnes pratiques. Le CCRC assumera la coordination et la conduite de tels échanges en 2015.

Pour ce qui est de notre contribution aux travaux de CPA Canada, du Conseil des normes d'audit et de certification du Canada et des organismes de normalisation internationaux dans des secteurs où des indications sur la mise en œuvre des normes d'audit sont requises, nous avons bien progressé.

À la fin du mois de novembre, le CCRC a tenu son troisième symposium sur la qualité de l'audit, qui s'est déroulé sous le thème De nouvelles attentes. Plus d'une centaine d'administrateurs de sociétés, de préparateurs d'états financiers, de représentants d'organismes de réglementation et de normalisation, d'universitaires et de leaders de cabinets d'audit ont pris part aux débats sur les principales questions touchant la qualité de l'audit. Le CCRC, CPA Canada et l'Institut des administrateurs de sociétés travaillent en collaboration avec les autres parties prenantes afin de faire avancer les questions débattues.

#### **En 2015, le CCRC continuera :**

- *de faire de l'organisation un employeur de choix comptant des professionnels et des experts en la matière hautement performants;*
- *de réaliser des inspections de qualité axées sur les risques;*
- *de partager des idées s'inspirant de ses constatations annuelles;*
- *de faciliter les échanges sur la façon de favoriser une qualité durable grâce à une exécution cohérente, d'améliorer l'efficacité des comités d'audit et de soutenir la vitalité de la profession d'auditeur et la valeur de l'audit.*

Tandis que nous nous penchons sur les réalisations du CCRC en 2014, je tiens à remercier le conseil d'administration, la direction et le personnel pour leur contribution à notre progression et pour leur grand engagement envers la qualité de l'audit. Je me réjouis à la perspective de mettre en place nos initiatives stratégiques en 2015.



**Brian Hunt, FCPA, FCA, IAS.A**  
*Directeur général*

# Activités du programme d'inspection

## Méthodologie d'inspection du CCRC

**L**a méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise.

Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de tous les dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets traitent les situations les plus difficiles.

Au 31 décembre 2014, 290 cabinets d'audit étaient inscrits auprès du CCRC; 27 nouveaux cabinets se sont inscrits auprès du CCRC (s'agissant de cabinets étrangers pour la plupart), et 33 ont mis fin à leur inscription de leur propre gré. En 2014, le CCRC a inspecté au total 42 cabinets (49 en 2013) et 174 dossiers de mission (195 en 2013) :





Les cabinets d'audit qui participent volontairement au protocole communiquent au comité d'audit de leurs clients les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les concerne. Une constatation importante découlant de l'inspection est une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble d'opérations ou à un solde financier important lorsque le cabinet d'audit doit réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Le CCRC a formulé des constatations importantes dans 32 des 174 dossiers de mission qu'il a inspectés en 2014. Dix des 14 cabinets inspectés annuellement, dont les Quatre Grands cabinets, tous les cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale et deux des six cabinets régionaux, participent au protocole (un autre cabinet régional y a adhéré en 2015, et d'autres explorent actuellement la possibilité d'y participer). Parmi les autres cabinets inspectés en 2014 ayant fait l'objet de constatations importantes, l'un ne participait pas au protocole et deux ont été inspectés avant sa mise en place. La liste complète des cabinets participant au protocole est disponible sur le site Internet du CCRC à l'adresse [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca).



La majorité des constatations découlant des inspections menées par le CCRC en 2014 et en 2013 a nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble d'opérations. La mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires a mené à six retraitements, représentant 3 % des dossiers inspectés (comparativement à quatre retraitements, représentant 2 % des dossiers inspectés ayant fait l'objet de constatations en 2013).

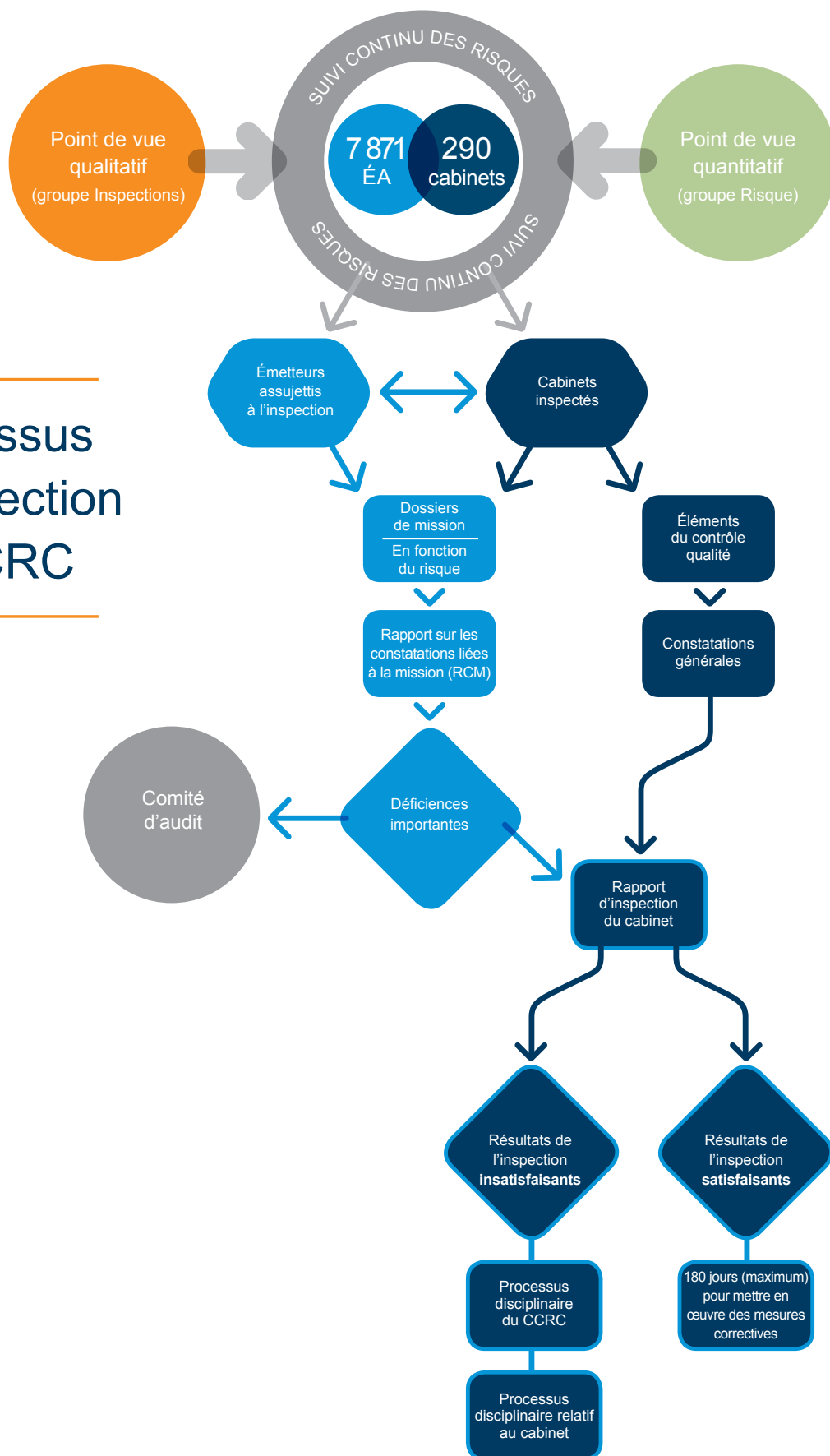
Le CCRC a imposé des exigences à deux cabinets (sept en 2013), tandis que deux autres ont fait l'objet de restrictions (le même nombre qu'en 2013). En 2014, le CCRC a géré activement les mesures disciplinaires à l'égard de questions touchant la qualité de l'audit, ce qui s'est traduit par la réduction du nombre d'exigences imposées, surtout dans le cas des cabinets auditant moins de cinq émetteurs assujettis. Aucun cabinet ne fait actuellement l'objet de sanctions. Le CCRC a mené une inspection spéciale en 2014. Aucun recours ni aucune autre procédure liés aux décisions disciplinaires du CCRC prises en 2014 n'ont été intentés.

### Méthodologie d'inspection

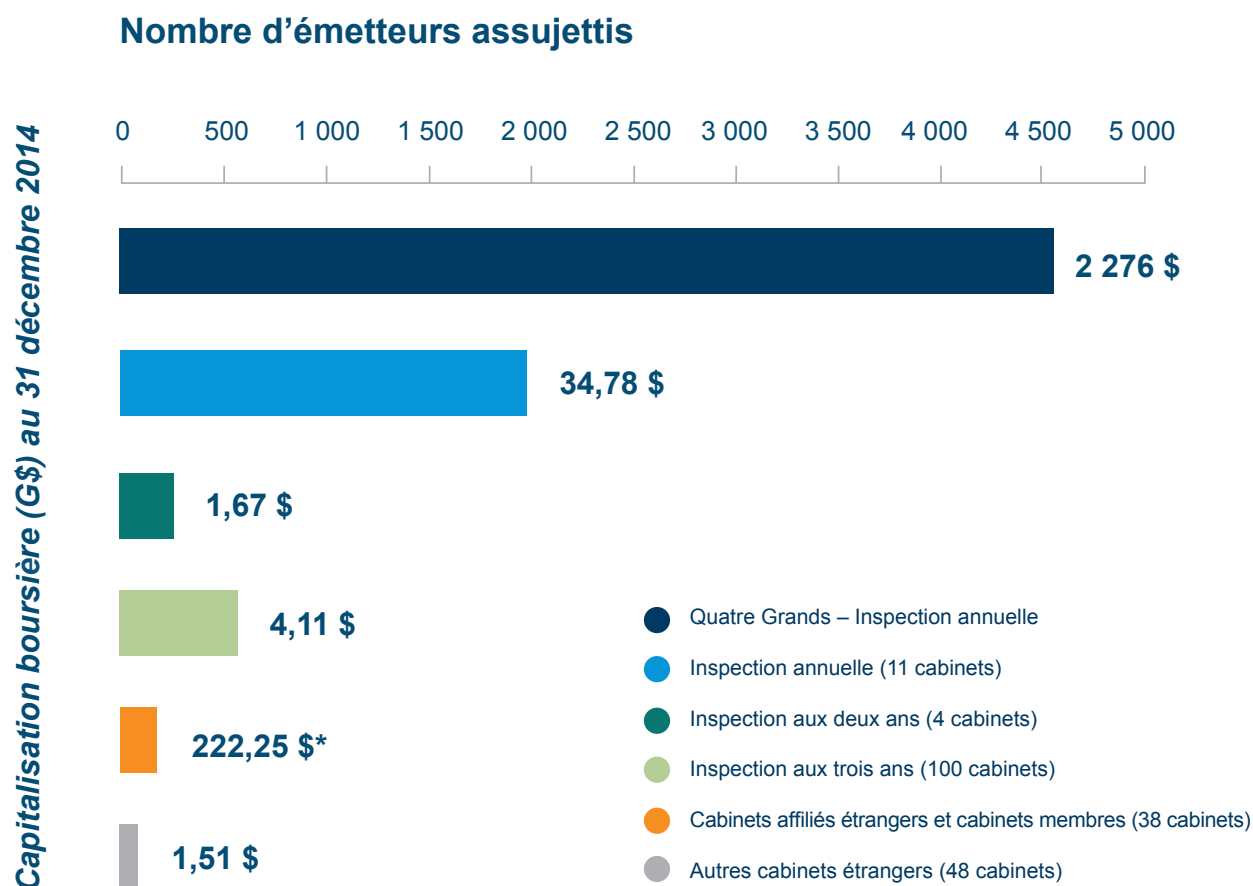
La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de tous les dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects de l'audit les plus difficiles.



## Processus d'inspection du CCRC



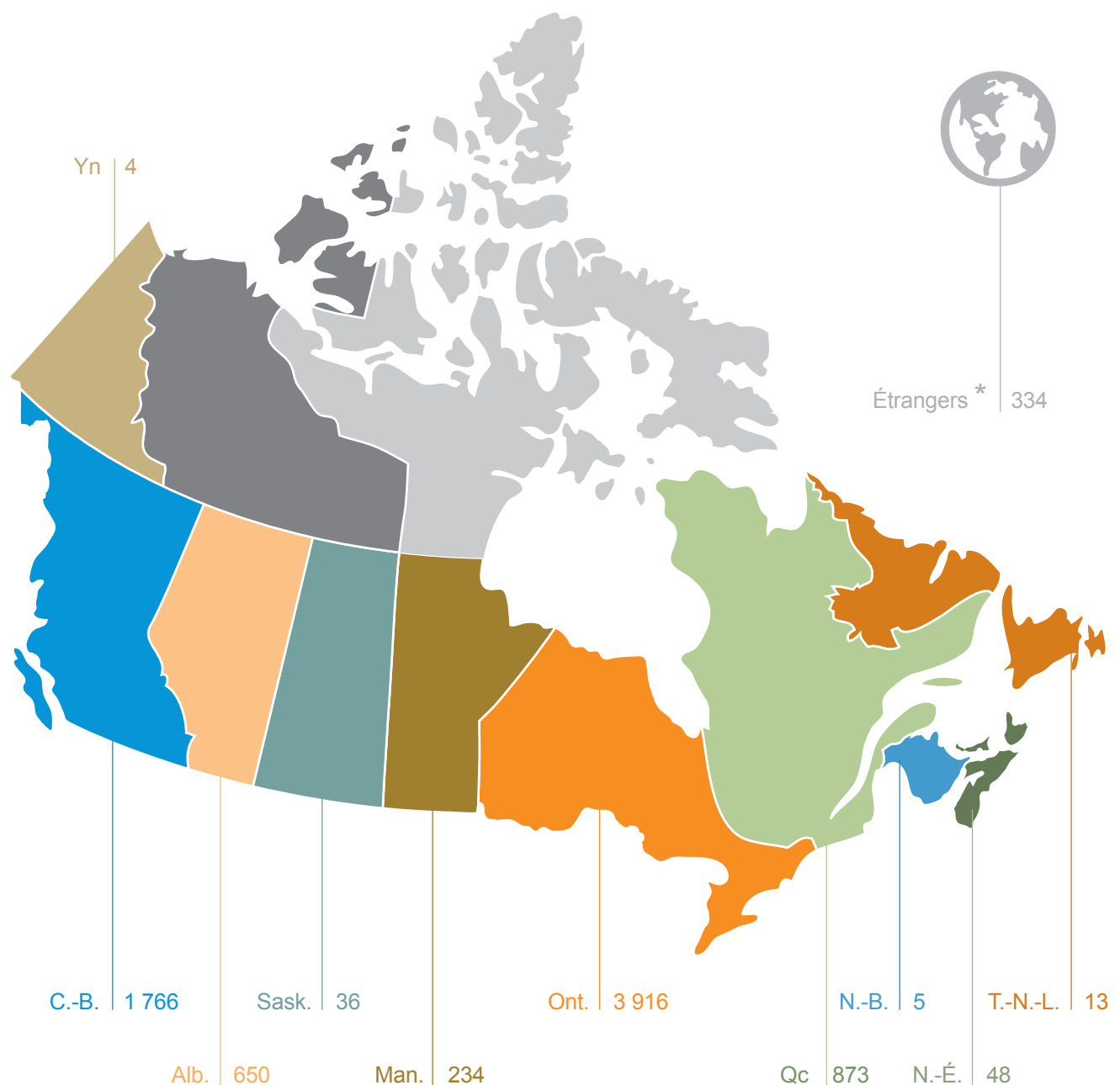
## Répartition des émetteurs assujettis canadiens par rapport à la fréquence des inspections des cabinets d'audit



\*Note : Ces émetteurs assujettis sont principalement surveillés par d'autres organismes de réglementation de l'audit dans leur propre pays.

# Répartition géographique des émetteurs assujettis canadiens

Au 31 décembre 2014



\* Émetteurs assujettis canadiens dont le siège social est situé à l'extérieur du Canada et qui sont audités principalement par des cabinets participants étrangers.

# Rapport de gestion

## Résultat des activités, perspectives, principaux risques et incertitudes

La présente section comporte une analyse du résultat des activités du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Elle inclut aussi les perspectives pour 2015 ainsi que les principaux risques et principales incertitudes susceptibles d'avoir des répercussions sur l'organisme.

## Aperçu

Le CCRC est une organisation indépendante à but non lucratif sans capital-actions, constituée en vertu du droit fédéral. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC a pour mission de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le *Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières* exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC.

Le CCRC s'acquitte de son mandat par l'inspection, directe ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation canadiens ou étrangers, des cabinets dont il assure la surveillance. Il mène aussi d'autres activités à l'appui de son mandat, comme la présentation de commentaires sur les normes comptables et les normes d'audit touchant de près la qualité de l'audit, la participation à des activités internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit en traitant avec des réseaux internationaux de cabinets d'audit, et le rapprochement avec les diverses parties prenantes dans le processus d'audit, notamment les comités d'audit.



## Résultat des activités

### Produits

Les produits du CCRC proviennent des émetteurs assujettis canadiens. En effet, chaque année, le CCRC facture aux cabinets d'audit inscrits une cotisation qu'ils peuvent à leur tour facturer à leurs clients qui sont des émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2014, le montant de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis, sous réserve d'une cotisation minimale de 1 000 \$. En 2014, 186 cabinets (191 en 2013) ont payé la cotisation minimale. La seule exception au paiement obligatoire de la cotisation concerne les cabinets de certains pays étrangers dont les organismes de surveillance réglementaire de l'audit ont conclu un accord de partage d'information avec le CCRC. Les émetteurs assujettis concernés doivent payer l'équivalent de 0,2 % des honoraires d'audit versés aux cabinets. Les cotisations sont demeurées au même taux qu'en 2013.

En 2014, les produits du CCRC ont totalisé 16,1 millions \$, comparativement à 16,9 millions \$ en 2013. La baisse de 4 % est attribuable à la diminution des honoraires versés aux cabinets d'audit par les émetteurs assujettis canadiens.

### Charges d'exploitation

Les charges de personnel associées au personnel administratif et au personnel d'inspection, qui constituent toujours la part la plus importante des charges du CCRC, ont totalisé 12,3 millions \$, soit 73 % des charges totales s'élevant à 16,9 millions \$ pour 2014 (11,9 millions \$, soit 71,3 %, pour 2013).

Si l'on exclut les charges de personnel, les charges d'exploitation ont diminué d'environ 4,2 %, passant de 4,8 millions \$ en 2013 à 4,6 millions \$ en 2014. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des honoraires payés pour des services professionnels et des services juridiques, malgré une augmentation des charges liées aux activités de sensibilisation.

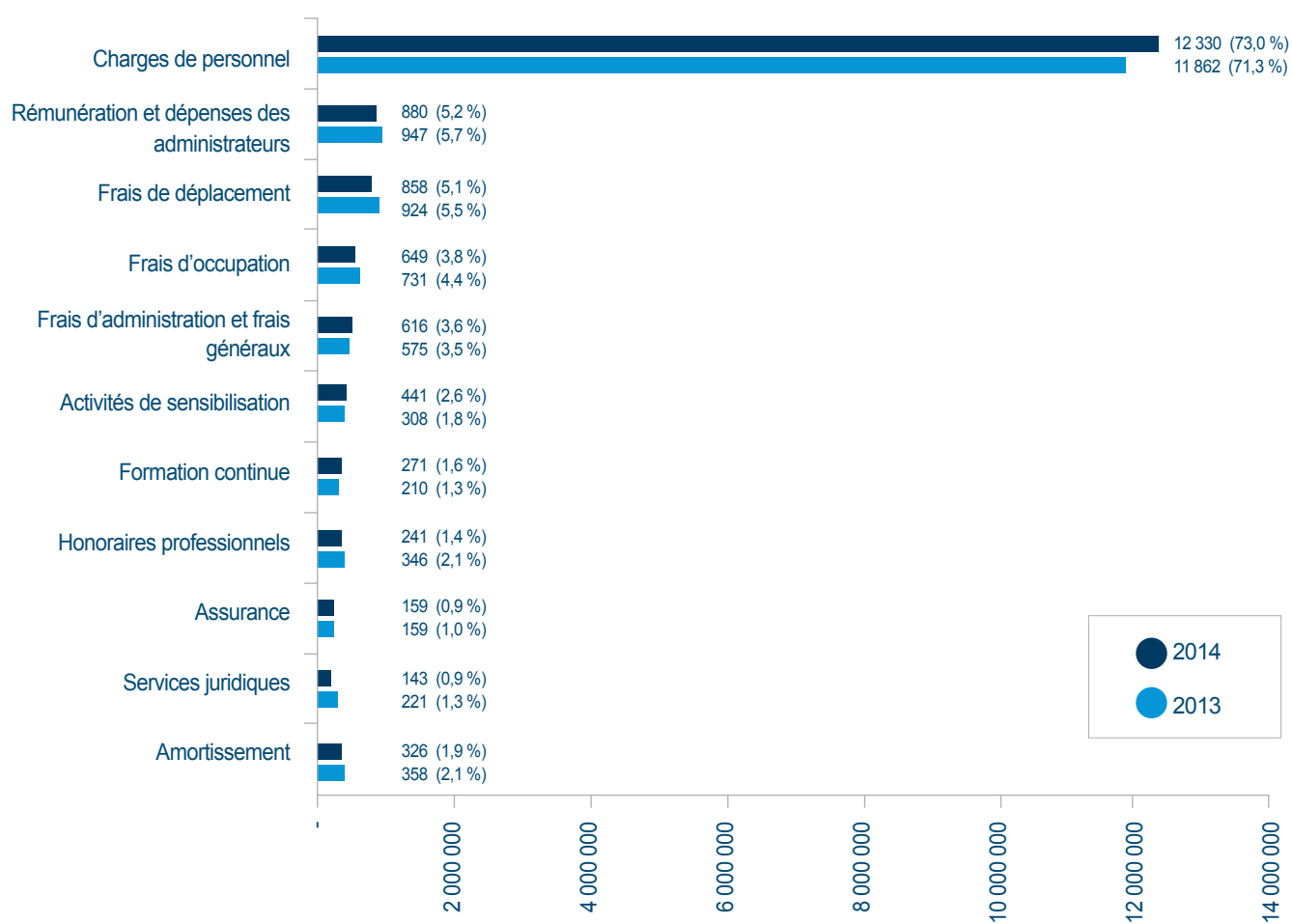
Au total, les charges d'exploitation ont atteint 16,9 millions \$ (16,6 millions \$ en 2013), ce qui représente une augmentation de 0,3 million \$, ou 1,8 %, par rapport à 2013. Pour 2014, 76 % des charges d'exploitation totales étaient liées aux activités d'inspection (77 % en 2013). Pour 2014, 86 % des charges de personnel totales étaient liées aux activités d'inspection (87 % en 2013). Le CCRC a établi des contrats avec huit personnes pour la prestation occasionnelle de services d'inspection liés aux évaluations d'entreprises, aux technologies de l'information, à la fiscalité, etc. En 2014, les montants associés à ces contrats ont été comptabilisés dans les charges de personnel. Les charges de personnel par catégorie (cadres, personnel d'inspection ou personnel administratif) se répartissent ainsi :

## Résultat des activités

|                                | 2014                    | 2013                    | 2014                 |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|
|                                | Charges<br>de personnel | Charges<br>de personnel | Nombre<br>d'employés |
| <b>Cadres</b>                  | 2,3 millions \$         | 2,5 millions \$         | 5                    |
| <b>Personnel d'inspection</b>  | 8,2 millions \$         | 7,8 millions \$         | 30                   |
| <b>Personnel administratif</b> | 1,8 million \$          | 1,6 million \$          | 14                   |
|                                | <b>12,3 millions \$</b> | <b>11,9 millions \$</b> | <b>49</b>            |

L'excédent des charges sur les produits s'élève à 0,8 million \$ pour 2014, comparativement à un excédent des produits sur les charges de 0,2 million \$ en 2013. Le CCRC dispose actuellement d'une réserve de 5,4 millions \$, ce qui équivaut aux charges d'exploitation pour environ trois mois. Ce montant est conforme aux lignes directrices établies par le conseil d'administration en matière de réserve.

## Charges principales, par catégorie (en milliers de dollars)





## Flux de trésorerie et liquidités

Les flux de trésorerie générés en 2014 ont totalisé 2,0 millions \$ (0,21 million \$ affectés en 2013). Au 31 décembre 2014, le CCRC avait un important fonds de roulement d'environ 4,6 millions \$ (5,1 millions \$ en 2013).

La politique de placement du CCRC exige que les excédents de trésorerie dégagés occasionnellement soient utilisés conformément à des principes de saine gestion de placements. Ainsi, les placements sont toujours effectués de façon à répondre aux exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien, de billets à terme d'une banque à charte canadienne ou de certificats de dépôt de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an.

## Rémunération des administrateurs et des cadres

Le CCRC s'efforce d'offrir à ses cadres une rémunération comparable à celle offerte par d'autres organismes similaires par leur mandat, leur taille et leur complexité. Chaque année, le CCRC évalue le marché en examinant les sondages sur la rémunération réalisés par CPA Canada et le Toronto Board of Trade. De plus, le CCRC participe et souscrit à l'enquête de Mercer (Canada) sur la rémunération des comptables professionnels agréés. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Mises ensemble, ces pratiques assurent que la rémunération continue d'être comparable et concurrentielle.

La rémunération des membres du conseil d'administration pour 2014 comprenait des jetons de présence de 0,8 million \$ (0,8 million \$ en 2013) en compensation de responsabilités en matière de gouvernance. Les jetons de présence des administrateurs incluaient des provisions sur honoraires annuelles de 150 000 \$ pour le président du conseil d'administration et de 40 000 \$ pour tous les autres membres du conseil, et 4 000 \$ supplémentaires pour les présidents de comités. Les jetons de présence aux réunions ont représenté 1 500 \$ pour chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité. Le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton de présence aux réunions.

En 2014, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Tous les administrateurs ont assisté, en personne ou par téléphone, à toutes ces réunions ainsi qu'à la séance de planification stratégique du conseil d'administration tenue en septembre, à l'exception d'un administrateur qui a demandé et obtenu un congé autorisé, de sorte qu'il n'a pas pu assister à trois réunions du conseil et à la séance de planification stratégique.

La rémunération des cadres pour 2014, qui inclut tous les montants payés au directeur général, au chef des finances et aux trois autres membres les mieux payés du comité de direction, a totalisé 2,3 millions \$ (2,5 millions \$ en 2013). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir, les cotisations patronales versées au Régime enregistré d'épargne-retraite des employés et les avantages sociaux payés par le CCRC au nom de son personnel.

## Perspectives pour 2015

Au cours de la dernière année, le CCRC a mis au point ses méthodes, ses systèmes et ses processus d'inspection, tout en veillant au perfectionnement de son personnel, afin de fournir une surveillance efficace de l'audit, conformément à son plan stratégique pour 2013-2015. Ces changements sont toujours accueillis favorablement par les parties prenantes et la communauté internationale. Pour poursuivre sur sa lancée, le CCRC continuera de tirer parti de ces réalisations et d'améliorer davantage son efficacité, dans un contexte où les défis sur le plan de la qualité de l'audit se multiplient.

Le principal objectif du plan stratégique triennal est de s'assurer que les cabinets d'audit abaissent le nombre des déficiences de l'audit observées dans les dossiers inspectés par le CCRC de manière durable et sur le long terme. En réponse à cet enjeu majeur, le CCRC s'acquittera de son mandat réglementaire en continuant d'améliorer ses méthodes d'inspection et de communication de l'information, et en contribuant à l'amélioration durable de la qualité de l'audit au moyen de son engagement accru auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes.

Pour ce faire, le CCRC continuera de se concentrer sur quatre priorités, à savoir :

- Leadership éclairé
- Engagement des parties prenantes
- Gestion des risques
- Inspections ciblées et efficaces

Ces priorités seront mises en œuvre moyennant :

- le maintien d'une intégration plus poussée de l'analyse et de l'évaluation des risques à la structure même de l'organisme;
- la poursuite de l'analyse des causes fondamentales des déficiences de l'audit, puis la réalisation d'interventions ciblées s'accompagnant de mesures axées sur l'obtention d'améliorations durables;
- la communication aux cabinets d'audit de plus de recommandations et d'exigences à valeur ajoutée;
- une transparence accrue dans la communication par le CCRC des résultats de ses inspections et d'information sur les principaux inducteurs de la qualité de l'audit et les risques d'audit, en vue d'aider les parties prenantes à s'acquitter plus efficacement de leur rôle;
- l'incitation proactive des principales parties prenantes, dont les comités d'audit, à participer à des échanges sur la qualité de l'audit.

En outre, le CCRC continuera de participer aux activités de réglementation au Canada et contribuera à l'élaboration du cadre international de réglementation de l'audit grâce à son rôle de chef de file au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR).

Pour 2015, le budget prévoit des produits de 16,3 millions \$ (16,1 millions \$ pour 2014) et des charges d'exploitation de 16,3 millions \$ (16,9 millions \$ pour 2014). Par rapport à 2014, une légère augmentation des produits est prévue, tandis que les charges devraient diminuer, ce qui devrait se traduire en 2015 par une situation d'exploitation équilibrée. La cotisation exigée des émetteurs assujettis demeurera au même taux de 2,0 % des honoraires d'audit versés aux cabinets (ou 0,2 % pour les émetteurs assujettis de certains pays étrangers).

Le CCRC prévoit engager en 2015 des dépenses en immobilisations d'environ 0,3 million \$ pour la modernisation de son infrastructure informatique et de ses systèmes d'information.

## Principaux risques et incertitudes

Les plus grandes forces du CCRC résident dans son capital humain et sa réputation d'organisme de réglementation efficace. Les risques liés au contexte économique, au capital humain, aux technologies et au cadre juridique sont des risques importants qui pourraient avoir des répercussions majeures sur la mission et la vision du CCRC, et sur ses facteurs clés de succès.

Le climat actuel d'incertitude économique augmente les risques liés aux manquements des émetteurs assujettis en matière de gouvernance, d'information financière et d'audit. Ces facteurs peuvent entraîner un risque de perte de confiance envers le CCRC. Le CCRC gère ses risques par une analyse des risques lui permettant d'affecter les ressources appropriées à son programme d'inspection de l'audit et d'en établir les priorités.

Les risques liés au capital humain comprennent la pénurie de personnel suffisamment expérimenté et compétent. Le CCRC assure la gestion de ces risques en s'efforçant d'être un employeur de choix aux yeux des candidats les plus qualifiés.

La sécurité des données est une préoccupation majeure. En outre, plusieurs éléments sont essentiels au CCRC pour la réalisation de son mandat : la conception, la gestion et la sécurité des bases de données; le développement du système d'inscription informatisé des cabinets participants et le soutien technique à celui-ci; la connectivité nécessaire à Internet; l'extranet utilisé par les organismes de réglementation provinciaux, et autres services utilisés par les parties prenantes externes. Le CCRC répond à ces risques par divers moyens.

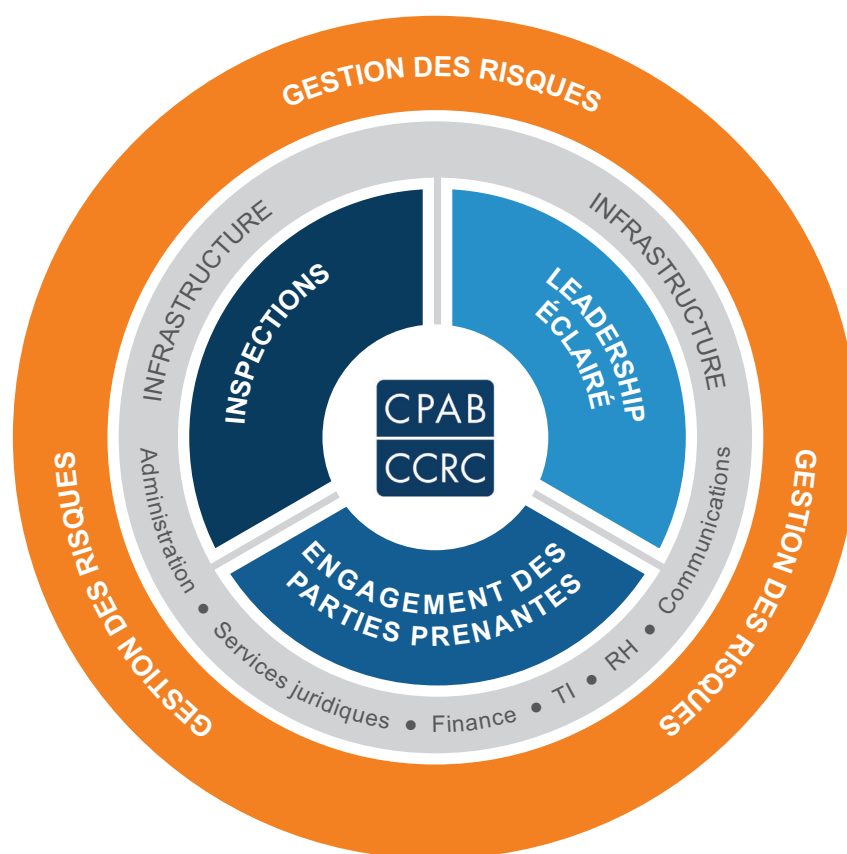
Les risques juridiques incluent les effets de toute législation qui ne soutiendrait pas le CCRC dans l'accomplissement de son mandat. Le CCRC poursuit ses démarches auprès de certaines autorités pour obtenir des changements législatifs qui consolideraient sa position d'organisme indépendant de réglementation de l'audit.

Le CCRC travaille sans relâche à atténuer les risques. En 2014, ses capacités d'évaluation des risques ont été renforcées, et l'organisme a continué d'appliquer un processus rigoureux d'analyse des risques pour identifier les cabinets et les missions d'audit présentant les risques les plus élevés. Le CCRC a mis au point un plan de gestion des risques qui englobe l'ensemble de ses activités. Le conseil d'administration supervise ce plan, qui est également révisé de près par son comité d'audit et de gestion des risques. Chaque année, le CCRC réexamine et actualise le plan de façon proactive et, selon les risques relevés, élabore et met en œuvre des stratégies d'atténuation.

---

## Approche stratégique du CCRC

---



# BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2015

## ÉTAT DES RÉSULTATS DU CCRC (non audité)

| <i>EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE<br/>(EN MILLIERS DE DOLLARS)</i> | <b>2014<br/>Réal</b> | <b>2014<br/>Budget</b> | <b>2015<br/>Budget</b> |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                                  |                      |                        |                        |
| Frais et cotisations                                             | 16 064 \$            | 15 950 \$              | 16 200 \$              |
| Produits financiers                                              | 75                   | 70                     | 65                     |
|                                                                  | <b>16 139</b>        | <b>16 020</b>          | <b>16 265</b>          |
| <b>CHARGES</b>                                                   |                      |                        |                        |
| Charges de personnel                                             | 12 330               | 11 998                 | 11 779                 |
| Rémunération et dépenses des administrateurs                     | 880                  | 905                    | 809                    |
| Frais de déplacement                                             | 858                  | 787                    | 910                    |
| Frais d'occupation                                               | 649                  | 728                    | 721                    |
| Frais d'administration et frais généraux                         | 616                  | 608                    | 607                    |
| Services professionnels                                          | 241                  | 181                    | 149                    |
| Activités de sensibilisation                                     | 441                  | 407                    | 362                    |
| Services juridiques                                              | 143                  | 189                    | 179                    |
| Formation continue                                               | 271                  | 241                    | 284                    |
| Assurances                                                       | 159                  | 160                    | 165                    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                    | 326                  | 350                    | 300                    |
|                                                                  | <b>16 914</b>        | <b>16 554</b>          | <b>16 265</b>          |
| <b>EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES<br/>PRODUITS POUR L'EXERCICE</b> | <b>(775) \$</b>      | <b>(534) \$</b>        | <b>– \$</b>            |

# Commentaire sur le budget de fonctionnement du CCRC pour 2015

**L**e budget de fonctionnement pour 2015 (le budget de 2015) témoigne du fait que le CCRC continue de s'acquitter efficacement de son mandat, tout en étant un organisme plus ouvert sur l'extérieur.

Pour 2015, le budget prévoit des produits de 16,3 millions \$, qui couvrent les charges d'exploitation, comparativement à des produits réels de 16,1 millions \$ et à des produits budgétés de 16,0 millions \$ en 2014. Ce niveau de produits se traduira en 2015 par une situation d'exploitation équilibrée. Les produits du CCRC proviennent des émetteurs assujettis canadiens. En effet, chaque année, le CCRC facture aux cabinets d'audit inscrits une cotisation qu'ils peuvent à leur tour facturer à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2014, le montant de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis. Ce montant restera inchangé en 2015.

Le budget du CCRC pour 2015 prévoit des charges d'exploitation de 16,3 millions \$. Ce montant est inférieur au total des charges d'exploitation réelles de 16,9 millions \$ inscrites en 2014, et au total des charges d'exploitation de 16,6 millions \$ alors budgétées. L'excédent des charges sur les produits inscrit en 2014 dépasse de 0,2 million \$ le montant figurant à ce titre au budget de l'exercice, et découle de l'augmentation du recours à des inspecteurs spécialisés contractuels en 2014 pour permettre l'atteinte des objectifs d'inspection de l'exercice.

Dans l'ensemble, un budget de fonctionnement équilibré est prévu pour 2015, ce qui devrait permettre au CCRC d'inscrire un excédent d'actif net d'environ 5,4 millions \$. Le CCRC a indiqué qu'il prévoit maintenir une réserve minimale d'actif net d'environ 5,2 millions \$, soit l'équivalent de trois mois de charges d'exploitation décaissées. Il est possible qu'il soit amené à revoir en 2016 le taux de cotisation qu'il impose aux cabinets d'audit. Ce taux dépendra de sa stratégie pour la période 2016-2018 et des niveaux d'honoraires d'audit facturés par les cabinets d'audit.

Dans notre plan stratégique pour 2013-2015, les activités de sensibilisation figurent parmi nos principaux objectifs. Pour en favoriser la réussite, le CCRC a l'intention de développer diverses capacités clés, les plus importantes consistant en l'établissement d'une stratégie de communication efficace et en l'acquisition des compétences requises pour sa mise en œuvre.

Pour être en mesure de surmonter les défis à venir, le CCRC a intégré à son plan stratégique quatre priorités sur lesquelles il continuera de se concentrer :

- Leadership éclairé
- Engagement des parties prenantes
- Gestion des risques
- Inspections ciblées et efficaces

Cette année, en plus de tirer parti de ses réalisations de 2013 et de 2014 et de se rapprocher des principales parties prenantes, le CCRC continuera d'investir dans le perfectionnement de ses ressources humaines, ses technologies et systèmes, la gestion des risques et les affaires réglementaires, de façon à être toujours en mesure de fournir de la valeur en tant qu'organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial.

# Déclaration de responsabilité de la direction

**L**a responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. C'est pourquoi il s'est doté d'un comité d'audit et de gestion des risques. Le comité d'audit et de gestion des risques a rencontré les auditeurs, en présence et en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer leur opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a disposé d'un accès complet sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit et de gestion des risques procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration, qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.



**Brian A. Hunt, FCPA, FCA, IAS.A**

*Directeur général*



**John Mastrella, CPA, CA**

*Directeur principal des relations interprovinciales et chef des finances*

# Rapport des auditeurs indépendants

## Aux membres du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board

---

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, en fonction de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière du **Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board** au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

*Fuller Landau LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Ontario  
10 février 2015



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

|                                         | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                            |                     |                     |
| <b>Actif à court terme</b>              |                     |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 204 072 \$        | 194 240 \$          |
| Placements (note 4)                     | 3 750 000           | 6 700 000           |
| Créances (note 4)                       | 16 108              | 62 542              |
| Taxes à la consommation à recevoir      | 88 917              | 46 154              |
| Frais payés d'avance                    | 223 130             | 234 248             |
|                                         | 6 282 227           | 7 237 184           |
| Immobilisations corporelles (note 5)    | 1 293 305           | 1 501 616           |
|                                         | <b>7 575 532 \$</b> | <b>8 738 800 \$</b> |
| <b>PASSIF</b>                           |                     |                     |
| <b>Passif à court terme</b>             |                     |                     |
| Dettes fournisseurs et charges à payer  | 1 685 505 \$        | 2 096 915 \$        |
| Incitatifs à la location, non amortis   | 473 651             | 450 163             |
| <b>ACTIF NET</b>                        |                     |                     |
| Investi en immobilisations corporelles  | 1 293 305           | 1 501 616           |
| Non affecté                             | 4 123 071           | 4 690 106           |
|                                         | 5 416 376           | 6 191 722           |
|                                         | <b>7 575 532 \$</b> | <b>8 738 800 \$</b> |

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 , administrateur  
**Nicholas Le Pan, président du conseil d'administration**

 , administrateur  
**Kenneth Crump**

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

| EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE                                                            |                                               |                     |                     |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                         |                                               |                     | 2014                | 2013                |
|                                                                                         | <i>Investi en immobilisations corporelles</i> | <i>Non affecté</i>  | <i>Total</i>        | <i>Total</i>        |
| Actif net au début de l'exercice                                                        | 1 501 616 \$                                  | 4 690 106 \$        | 6 191 722 \$        | 5 974 103 \$        |
| Excédent (des charges sur les produits)<br>des produits sur les charges pour l'exercice | -                                             | (775 346)           | (775 346)           | 217 619             |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                               | 118 628                                       | (118 628)           | -                   | -                   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                           | (326 939)                                     | 326 939             | -                   | -                   |
| <b>Actif net à la fin de l'exercice</b>                                                 | <b>1 293 305 \$</b>                           | <b>4 123 071 \$</b> | <b>5 416 376 \$</b> | <b>6 191 722 \$</b> |

Voir les notes complémentaires.

# ÉTAT DES RÉSULTATS

| EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE                                                                    |                     |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
|                                                                                                 | 2014                | 2013              |
| <b>PRODUITS</b>                                                                                 |                     |                   |
| Frais et cotisations                                                                            | 16 063 903 \$       | 16 778 006 \$     |
| Produits financiers                                                                             | 75 340              | 79 306            |
|                                                                                                 | <b>16 139 243</b>   | <b>16 857 312</b> |
| <b>CHARGES</b>                                                                                  |                     |                   |
| Charges de personnel                                                                            | 12 330 290          | 11 861 670        |
| Rémunération et dépenses des administrateurs                                                    | 880 231             | 946 639           |
| Frais de déplacement                                                                            | 857 907             | 924 284           |
| Frais d'occupation                                                                              | 648 535             | 731 244           |
| Frais d'administration et frais généraux                                                        | 615 980             | 575 213           |
| Activités de sensibilisation                                                                    | 440 987             | 307 772           |
| Formation continue                                                                              | 271 358             | 209 994           |
| Services professionnels                                                                         | 241 031             | 345 676           |
| Assurances                                                                                      | 158 756             | 158 756           |
| Services juridiques                                                                             | 142 575             | 220 619           |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                   | 326 939             | 357 826           |
|                                                                                                 | <b>16 914 589</b>   | <b>16 639 693</b> |
| <b>EXCÉDENT (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)<br/>DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE</b> | <b>(775 346) \$</b> | <b>217 619 \$</b> |

Voir les notes complémentaires.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

|                                                                                         | EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
|                                                                                         | 2014                         | 2013              |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                      |                              |                   |
| Excédent (des charges sur les produits)<br>des produits sur les charges pour l'exercice | (775 346) \$                 | 217 619 \$        |
| Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :                           |                              |                   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                           | 326 939                      | 357 826           |
| Amortissement des incitatifs à la location                                              | 23 488                       | 61 259            |
| Incitatifs à la location en espèces                                                     | -                            | 271 937           |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)             | (396 621)                    | 272 247           |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement                                 | (821 540)                    | 1 180 888         |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                       |                              |                   |
| Acquisition de placements à court terme                                                 | (13 008 740)                 | (13 000 000)      |
| Rachat de placements à court terme                                                      | 15 958 740                   | 12 600 000        |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                               | (118 628)                    | (988 189)         |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                  | 2 831 372                    | (1 388 189)       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie générés (utilisés) au cours de l'exercice       | 2 009 832                    | (207 301)         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice                          | 194 240                      | 401 541           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                   | <b>2 204 072 \$</b>          | <b>194 240 \$</b> |

Voir les notes complémentaires.

# Notes complémentaires

31 décembre 2014 et 31 décembre 2013

## 1. L'ORGANISATION

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board (CCRC) est une organisation sans capital-actions constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La mission du CCRC est de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le CCRC s'acquitte de sa mission principalement en établissant les exigences de participation des cabinets comptables assurant l'audit d'émetteurs assujettis au Canada et en mettant en œuvre un système efficace d'inspection de la qualité auprès des cabinets d'audit participants.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

### Comptabilisation des produits

Le CCRC perçoit deux types de frais auprès des cabinets comptables : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle versée par les cabinets d'audit participants. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.

Le montant de la cotisation annuelle est actuellement établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement et comptabilisées comme produits pour l'exercice concerné. Pour 2014, le montant des cotisations a été établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet d'audit participant par ses clients qui sont des émetteurs assujettis, sous réserve d'un minimum de 1 000 \$. Pour les cabinets de certains pays étrangers, un taux de 0,2 % s'applique.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile estimative des actifs, à partir de leur mise en service.

Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

|                                        |                                             |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| Équipement et mobilier de bureau       | 3 à 10 ans                                  |
| Réseaux et infrastructure informatique | 4 à 5 ans                                   |
| Logiciels                              | 3 ans                                       |
| Équipement informatique                | 2 ans                                       |
| Améliorations locatives                | Étalées sur la durée du contrat de location |

### Placements

Les placements, acquis essentiellement en vue d'être réalisés à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes, réalisés ou non réalisés, sont comptabilisés comme produits financiers au moment où ils surviennent. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

### Contrats de location

Tous les contrats de location conclus par le CCRC sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

## 3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les actifs financiers du CCRC sont constitués de trésorerie et de certificats de placement garanti (CPG) à taux fixe émis par de grandes banques à charte canadiennes. Le coût de ces CPG additionné aux produits d'intérêts courus correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments. D'autres actifs et passifs financiers sont inscrits au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

La direction estime que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

## 4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de CPG à taux fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours. Les CPG dont l'échéance est de 12 mois ou moins à partir de la date de clôture de l'exercice sont classés à court terme.

|                 | 2014                | 2013                |
|-----------------|---------------------|---------------------|
| CPG             | 3 750 000 \$        | 6 700 000 \$        |
| Intérêts courus | 11 931              | 54 151              |
|                 | <b>3 761 931 \$</b> | <b>6 754 151 \$</b> |

Le taux d'intérêt des CPG est de 1,00 % (de 1,00 % à 2,01 % en 2013). Les produits d'intérêts courus sont inclus dans les créances.

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées au coût :

|                                         | Coût                | Amortissement cumulé  | Montant net en 2014 | Montant net en 2013 |
|-----------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Équipement et mobilier de bureau        | 687 032 \$          | (545 591) \$          | 141 441 \$          | 158 434 \$          |
| Réseaux et infrastructure informatiques | 1 631 451           | (1 272 835)           | 358 616             | 428 624             |
| Logiciels                               | 211 557             | (195 759)             | 15 798              | 42 793              |
| Équipement informatique                 | 170 096             | (154 564)             | 15 532              | 30 430              |
|                                         | <b>2 700 136 \$</b> | <b>(2 168 749) \$</b> | 531 387             | 660 281             |
| Améliorations locatives, montant net    |                     |                       | 761 918             | 841 335             |
|                                         |                     |                       | <b>1 293 305 \$</b> | <b>1 501 616 \$</b> |

## 6. FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions \$ portant intérêt au taux préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.

## 7. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

|                                        | 2014                | 2013              |
|----------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Créances                               | 46 434 \$           | (33 721) \$       |
| Taxes à la consommation à recevoir     | (42 763)            | 86 366            |
| Frais payés d'avance                   | 11 118              | (10 322)          |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | (411 410)           | 229 924           |
|                                        | <b>(396 621) \$</b> | <b>272 247 \$</b> |

## 8. ENGAGEMENTS

Pour son siège social situé à Toronto, le CCRC a conclu un contrat de location de onze ans et six mois, qui est entré en vigueur en février 2013. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée au contrat de location. Le loyer annuel est d'environ 255 000 \$ pour la durée de celui-ci. La portion des coûts d'exploitation de l'immeuble assumée par le CCRC est estimée à 287 000 \$ par année.

Le CCRC a également conclu des contrats de location pour ses bureaux de Vancouver et de Montréal respectivement en avril et en novembre 2013. La durée du contrat de location pour le bureau de Vancouver est de 45 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 92 000 \$. Quant à la durée du contrat de location pour le bureau de Montréal, elle est de 72 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 64 000 \$.

# À propos du CCRC

## Direction

### **Brian A. Hunt** *Directeur général*

M. Hunt a participé à la création du CCRC et il en a été un administrateur de 2003 à 2009. Avant d'occuper son poste actuel, il était président-directeur général de CPA Ontario.

### **Glenn Fagan** *Vice-président, Inspections*

Avant de se joindre au CCRC en 2010, M. Fagan a exercé les fonctions de vice-président aux finances ou chef des finances dans plusieurs sociétés ouvertes et entreprises à capital fermé œuvrant dans les secteurs de la fabrication, de la construction et des services. Auparavant, il a été associé de certification au sein du cabinet précurseur de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

### **Brian P. Gabel** *Vice-président, Engagement des parties prenantes*

Avant de se joindre au CCRC en 2014, M. Gabel était le vice-président et directeur financier de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto. Il a occupé des postes de cadre au sein de différentes sociétés du secteur de l'énergie et des services publics, notamment pendant cinq ans à titre de vice-président, Affaires réglementaires et de vice-président et chef de la réglementation à Hydro One Networks Inc.

### **Kam Grewal\*** *Vice-président, Leadership éclairé*

Avant de se joindre au CCRC, M. Grewal œuvrait au bureau national de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., où il agissait comme conseiller sur des questions relatives à la comptabilité, à la certification et à l'information financière. Son expérience couvre divers secteurs d'activité, dont les technologies, les communications et le secteur de la fabrication.

### **John Mastrella** *Directeur principal des relations interprovinciales et chef des finances*

Avant de se joindre au CCRC en 2007, M. Mastrella a occupé les fonctions de cadre supérieur en finances au sein d'un certain nombre de sociétés ouvertes dans les secteurs de la distribution, de l'immobilier, de l'aérospatiale, des technologies et du tourisme. Avant d'exercer ces fonctions, il a fait carrière chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

### **Kenneth J.A. Vallillee\*\*** *Premier vice-président, Engagement des parties prenantes*

Avant de se joindre au CCRC, M. Vallillee a été premier vice-président aux finances d'une importante banque canadienne. Auparavant, il a exercé les fonctions d'associé et de directeur des normes comptables au Canada dans un cabinet comptable international.

\* M. Grewal a démissionné en septembre afin de se joindre à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'associé.

\*\* M. Vallillee a pris sa retraite en juin et fournit actuellement des services-conseils au CCRC.



## Administrateurs

### Nicholas Le Pan, président

Ancien surintendant des institutions financières, Bureau du surintendant des institutions financières, Ottawa (Ontario).

### Guy Fréchette<sup>1</sup>

Administrateur de sociétés; ancien vice-président du conseil d'administration, membre du comité de direction et ancien associé directeur pour le Québec, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., Montréal (Québec).

### Ian Bourne<sup>2</sup>

Président du conseil d'administration de Ballard Power Inc.; président du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin; chef de la direction par intérim de SNC-Lavalin (en 2012); administrateur de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, de Corporation Wajax et de Canadian Oil Sands Limited, Calgary (Alberta).

### Bruce C. Jenkins<sup>1</sup>

Ancien directeur général adjoint de Deloitte & Touche (Canada); ancien administrateur de CPA Canada; ancien président du conseil d'administration de CPA Ontario, Toronto (Ontario).

### Kenneth Crump<sup>1</sup>

Ancien président du conseil d'administration de Coast Wholesale Appliances Income Fund; ancien vice-président du conseil d'administration et président du comité des finances et de l'audit, Board of Community Living British Columbia; ancien président du conseil d'administration de Norsat International; chef de la direction des finances à la retraite de BC Telecom, Vancouver (Colombie-Britannique).

### Sheryl Kennedy<sup>1</sup>

Présidente-directrice générale de Promontory Financial Group Canada; ancienne sous-gouverneure de la Banque du Canada, Toronto (Ontario).

## Administrateurs

### Gary Porter<sup>2</sup>

Ancien administrateur et président du comité d'investissement du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; ancien vice-président du conseil d'administration de CGA Canada; cofondateur à la retraite de Porter Hétu International, Sydney (Colombie-Britannique).

### Peter W. Roberts<sup>1 \*</sup>

Ancien vice-président du Conseil sur la surveillance des risques et la gouvernance de CPA Canada; ancien chef des finances de Sierra Wireless, Inc.; ancien président de CPA BC, North Vancouver (Colombie-Britannique).

### Jocelyn Proteau<sup>2</sup>

Président du conseil des fiduciaires du Fonds de placement immobilier BTB; président du conseil d'administration de Quincaillerie Richelieu Inc.; administrateur de CO2 Solutions Inc., de Familiprix Inc. et de HEC Montréal; ancien président du conseil d'administration de la Standard Life du Canada, Montréal (Québec).

### Benita M. Warmbold<sup>2</sup>

Directrice générale principale et directrice financière de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; présidente du conseil consultatif de l'école de commerce de l'Université Queen's; membre du comité d'audit et de gestion des risques de l'Université Queen's; administratrice de la Corporation de développement des investissements du Canada, de la Toronto Financial Services Alliance et du Women's College Hospital, Toronto (Ontario).

### Alain Rhéaume<sup>2</sup>

Administrateur de SNC-Lavalin, de Produits forestiers Résolu et de Boralex; fondateur et associé directeur de Trio Capital Inc.; ancien sous-ministre des Finances du Québec; ancien président et directeur de l'exploitation de Microcell Télécommunications, Lac-Delage (Québec).

\* M. Roberts a terminé son mandat d'administrateur le 31 décembre 2014.

1 Membre du comité d'audit et de gestion des risques

2 Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance

## Auditeur

### Fuller Landau SENCRL

151, rue Bloor Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5S 1S4

## Conseillers juridiques

### Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

5300, Commerce Court Ouest  
199, rue Bay  
Toronto (Ontario) M5L 1B9

# Coordonnées

### Demandes d'informations générales

Tél. : 416 913 8260 Numéro sans frais : 1 877 520 8260 Téléc. : 416 850 9235  
Courriel : [info@cpab-ccrc.ca](mailto:info@cpab-ccrc.ca) [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca)

#### Centre du Canada

Conseil canadien sur  
la reddition de comptes  
150, rue York  
Bureau 900  
Toronto (Ontario)  
M5H 3S5 Canada  
Tél. : 416 913 8260

#### Est du Canada

Conseil canadien sur  
la reddition de comptes  
1155, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 2916  
Montréal (Québec)  
H3B 2L3 Canada  
Tél. : 514 807 9267

#### Ouest du Canada

Conseil canadien sur  
la reddition de comptes  
400, rue Burrard  
Bureau 1980  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6C 3A6 Canada  
Tél. : 604 630 8260

## Pour en savoir plus

Vous trouverez le rapport public 2014 sur les inspections du CCRC, son rapport 2014 sur les Quatre Grands, des renseignements détaillés sur le protocole et d'autres publications à l'intention des comités d'audit sur notre site Internet, à l'adresse [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca).

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion : [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca)>Liste de diffusion



Suivez-nous sur Twitter – @CPAB\_CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2015. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

[www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) / courriel : [info@cpab-ccrc.ca](mailto:info@cpab-ccrc.ca)

